
CENTRE CANADIEN D'ARBITRAGE COMMERCIAL

Organisme d'arbitrage autorisé par la Régie du Bâtiment du Québec conformément au Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs (c. B-1.1, r. 0.2)

ENTRE :

AUDREY DESBIENS;

(ci-après la « Bénéficiaire »)

c.

9211-5401 QUÉBEC INC.;

(ci-après l' « Entrepreneur »)

et

**RAYMOND CHABOT, ADMINISTRATEUR
PROVISOIRE INC. à qualité
d'administrateur provisoire du plan de
garantie de La Garantie Abritat Inc.;**

(ci-après « l'Administrateur »)

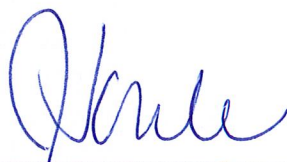
N° dossier CCAC : S17-051212-NP

AVIS DE DÉSISTEMENT

Le Centre Canadien d'Arbitrage Commercial («le Centre») a été informé que la Bénéficiaire se désiste de sa demande d'arbitrage.

Après vérification(s) sommaire(s), Le Centre constate que le présent arbitrage est déserté avec frais à la charge de la Bénéficiaire.

Montréal, le 28 juin 2017



Julie Houle
Greffière